

La communauté coréenne en France : du point de vue de ses aspects organisationnels et de son insertion socio-culturelle

Bouriane LEE

Docteur en linguistique, ATER à l'Université Paris 8

Introduction

Dans le cadre du Colloque en l'honneur du 120^e anniversaire, nous voulons rendre compte de la communauté coréenne en France. S'interroger sur l'existence d'une communauté coréenne territorialisée en France revient d'abord à discuter les concepts mêmes de la communauté nationale dans l'immigration et donc à examiner la relation existant entre les règles et les modes de structuration sociale d'un groupe national donné et les idéologies, qui régissent le système de relations entretenues par ce groupe à l'intérieur de lui-même, et avec la société globale en mettant en avant la *coréanité*

Les enjeux ouverts par la présence d'une population d'origine coréenne qui, aussi discrète qu'elle soit, devient partie intégrante de la France pluriethnique et pluriculturelle d'aujourd'hui, sont de nature à susciter des réflexions sur les notions d'appartenance communautaire, nationale et locale.

Définis par une appartenance nationale (même lorsqu'ils ont acquis la nationalité française) dont les fondements seraient constitués par des comportements pour le moins ordinaires, les migrants coréens sur le sol français constituent une catégorie de population culturellement et idéologiquement homogène. La communauté coréenne est très discrète. Les Coréens sont peu visibles par rapport à leur voisin chinois ou japonais. Qui sont-ils ? Où vivent-ils ? Comment sont-ils insérés dans la société française ? De quels moyens vivent-ils ? Quelles relations entretiennent-ils avec le pays d'accueil et avec le pays d'origine ? Quelles perspectives peut-on envisager en ce qui concerne l'évolution de cette communauté minoritaire sur le territoire français ?

Il s'agit là d'une interrogation macroscopique, articulée avec le microscopique. D'où le pari de cette intervention : donner un aperçu à la fois diachronique et synchronique, qui serait forcément subjectif et partiel pour déterminer les caractéristiques de cette communauté jusqu'alors peu explorée et ancrer les réflexions sur l'intégration d'un groupe minoritaire dans le contexte global de mobilité internationale accrue où elle prend son sens le plus large.

Afin de répondre à ces questions diverses, nous avons procédé à des méthodes d'investigation variées : études des annales et des articles de presse, dépouillement des supports de communication des résidents coréens comme des brochures publicitaires, des annuaires d'adresses, des sites d'Internet de différents organismes, et enfin enquêtes par questionnaires écrits et par entretiens.

Nous avons voulu traiter la question au croisement entre diachronie et synchronie, autrement dit, nous situer au coeur de la dialectique entre l'événementiel et le théorique, l'historique et le contemporain. Cela nous a compliqué la tâche et, par conséquent, le résultat reste partiel et subjectif. Mais nous pensons que les sciences de l'homme et de la société sont des sciences de l'interprétation, comme le dit Edgar Morin : *une théorie scientifique est non pas le reflet du réel, mais au contraire, une construction d'idées qui s'appuie et s'exerce sur des données objectives que fournit le réel*¹.

¹ Morin, E. *Sociologie*, Paris, Fayard, 1984

La présente étude se compose de trois chapitres. Dans le premier chapitre, nous présentons la présence coréenne en France, en brassant l'historique de la migration coréenne en France depuis 1945 jusqu'à nos jours et en présentant quelques données sur la communauté actuelle. Dans le deuxième chapitre, nous abordons les structures et les aspects organisationnels de la communauté coréenne d'aujourd'hui, à travers ses institutions, ses établissements publics et ses réseaux, notamment ses associations et ses moyens de communication. Dans le troisième chapitre, nous présentons les activités professionnelles des Coréens et les aspects de leurs insertions socioculturelles. Enfin, nous présentons, en guise de conclusion, quelques propositions prospectives pour une meilleure évolution de la communauté.

Chapitre 1. Présence coréenne en France depuis 1945

1. Bref historique de la migration coréenne en France

Comme pour d'autres pays Européens, la législation française fixe des conditions restrictives à l'immigration. Donc, beaucoup de Coréens venant en France l'ont fait à l'origine pour leurs études ou leurs affaires, et non en vue d'immigrer. Pour cette raison, jusqu'à une époque récente, seule une très petite partie des Coréens ont acquis la citoyenneté ou le statut de résident permanent, mais les étudiants constituent une grande partie des Coréens en France. L'adoption de nombreux enfants coréens, qui a commencé à la fin des années 1960 est aussi une des caractéristiques de l'histoire des Coréens en France.

Les années 1950

Au lendemain de la libération de la Corée en 1945, il y avait environ 10 Coréens en France. Depuis, quelques Coréens sont venus pour poursuivre des études, séjourner ou travailler. La plupart sont venus pour leurs études et ceux qui sont venus pour travailler ont été peu nombreux. Ils n'avaient pas l'autorisation de travailler légalement et cherchèrent à s'installer en France avec l'aide de leurs parents ou amis. La plupart travaillèrent dans la restauration chinoise et japonaise. A cette époque, 28 militaires coréens, dont le Dr Kim Yang-Hui, sont venus en France en suivant leurs camarades français après la guerre de Corée et la plupart ont épousé des Françaises et se sont fixés en France.

Après la guerre de Corée et lorsque la situation en Corée est devenue stable au milieu des années 50, un groupe d'artistes comprenant Lee Eung-no et Nam Kwan vinrent en France pour étudier, suivis par d'autres étudiants coréens dans divers domaines de sciences humaines, littérature française, philosophie, psychologie, sciences politiques ou autres domaines tels que la physique et les mathématiques. Ainsi, le nombre de Coréens vivant à Paris s'élevait déjà à 160 en 1958. Certains retournèrent en Corée à la fin de leurs études, mais d'autres restèrent en France. Certains d'entre eux sont bien connus des communautés française et coréenne en raison d'activités diverses. Entre autres, Lee Eung-no, Nam Kwan, Lee Sung-ja, Han Muk, Bang Hae-ja, Kim Chang-yeol ont remporté un brillant succès comme artistes très actifs à Paris.

En 1953 se forma la première communauté catholique des Coréens et le premier enseignement de coréen fut assuré par M. Li Ogg à la Sorbonne en 1956. En 1958, le consulat coréen fut promu en ambassade.

Parmi ceux qui sont venus à cette époque, on rencontre quelques personnalités :

Le Dr. Min Sun-sik est venu en France en 1948 et a obtenu un diplôme de docteur es sciences. Il a été professeur à l'université de Nantes et a contribué à l'introduction en Corée

de la technologie française. Il participe également à l'organisation de rencontres sur l'économie dans la région de Nantes et aux événements de culture coréenne. Il a reçu de nombreuses distinctions des autorités françaises et coréennes.

Le Dr Kim Yang-Hui, qui fut interprète officiel du corps expéditionnaire français des Nations unies pendant la guerre de Corée, est venu en France avec les militaires français en 1953. Devenu spécialiste du traitement des enfants ayant des difficultés auditives, il a exercé des responsabilités importantes en pathologie clinique et a eu des activités très remarquables comme volontaire du service médical et dans l'organisation d'échanges franco-coréens dans les domaines culturels et académiques. Il fut notamment l'artisan de la mise en place du Centre d'Etudes de la Société et de la Civilisation coréenne de l'université de Rouen.

L'artiste Lee Eung-no est venu en France en 1957 et a occupé un très haut niveau dans le milieu artistique parisien comme artiste ouvrant un monde de peinture nouveau, en associant les expressions d'Orient et d'Occident. En particulier, il a fondé l'Académie de peinture orientale et enseigné la calligraphie et la peinture orientale aux Français jusqu'à sa mort en 1989 à l'âge de 85 ans.

L'artiste Nam Kwan est bien connu comme artiste coréen en Occident, spécialement dans l'abstrait, en France. Sa peinture a rencontré les faveurs du public en Europe et se trouve dans plusieurs musées au Luxembourg, en Allemagne et en Suisse. Il est retourné en Corée au début des années 70 et est mort en 1990.

L'artiste Lee Sung-ja est aussi bien connue dans les milieux de l'art en France. Elle se caractérise par une forte expression graphique et coloriste coréenne. Elle est venue en France en 1951 pour étudier le design et a évolué ensuite vers la peinture. Elle a établi sa réputation avec un style unique de couleur et de composition dans le monde artistique occidental.

Le Dr Chung Sung-bae, venu en France en 1955, a obtenu un doctorat d'Etat sur le système japonais de partis politiques en 1965, il devint président de l'Institut de recherches japonaises à l'Ecole des hautes études en sciences sociales et a acquis sa réputation de spécialiste du Japon. En 1989, il a créé l'Institut de recherches sur la société et l'économie coréennes à l'EHESS et s'est consacré aux études sur la Corée jusqu'à sa retraite en 1998.

Le Dr Park Byung-sun, venu en France en 1955, est la première à avoir fait connaître à l'extérieur les ouvrages de *Oekjanggak*. Ces livres ont fait l'objet de négociations diplomatiques entre gouvernements français et coréen. Elle a obtenu un doctorat en histoire à la Sorbonne, a travaillé comme chercheur pour le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), la Bibliothèque nationale et le Collège de France et a pris sa retraite en 1997.

M. Li Ogg, venu en France en 1956 à l'invitation de C. Haguenauer, chef du Département Japon à la Sorbonne, fut le premier coréen à enseigner sa langue natale à la Sorbonne. Il a fixé le cadre des études coréennes en France avec l'aide de C. Haguenauer. Il enseigna à l'université Paris 7 jusqu'à sa retraite en 1993. Il décéda en juillet 2001².

Les années 1960

En 1961, le nombre des Coréens augmenta jusqu'à 170 dont 120 étudiants. Ensuite les effectifs s'élevèrent encore et finalement « l'Association des étudiants coréens en France », le corps d'origine de l'actuelle association des résidents coréens en France, fut créée en 1963. Ce fut aussi une époque où les artistes coréens venus dans les années 50 commencèrent leurs activités. L'artiste Lee Eung-no a fondé l'Académie de Peinture Orientale en 1965 et L'artiste Kim Eun-ho fut le premier professeur coréen à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris en 1967. L'art martial coréen, taekwondo, fut introduit pour la première fois en France par le Maître Lee Kwan-young en 1969. Comme institution publique, KOTRA fut implanté en 1969. Ainsi à

²L'oeuvre de Li Ogg continue à être assurée par ses successeurs coréens, Lee Byeong-Joo, Choi Sung-Un, Shim Seung-Ja, Li Jin-Mieung, Kim Bona, Choi Eun-Suk, Kim Dae-Yeol dans diverses universités.

partir des années 60, la communauté coréenne commença à prendre forme et elle continua son évolution dans les années 70.

Les années 1970

L'évolution de la communauté coréenne dans les années 60-70 fut marquée par l'arrivée des Coréens non étudiants en France en passant par l'Allemagne ou les Etats-Unis. En particulier, une centaine de travailleurs des mines et une dizaine d'infirmières venus en Allemagne à la fin des années 1970 vinrent ensuite en France et trouvèrent du travail dans la restauration. Ainsi les restaurants Oasis, Séoul, Kimchi et Jukwon furent ouverts plus tard par eux dans les années 1970. Alors que le nombre de Coréens installés (à l'exception des résidents à court et long terme) était seulement de 19 sur un total de 396 Coréens en 1971, il s'éleva à 292 sur 1 044 en 1978, ce qui montre une arrivée rapide de Coréens.

Avec l'évolution des effectifs coréens installés, une certaine structuration de la communauté s'ensuivit. L'« Association des étudiants coréens en France » se transforma en « Haninhoe (Association des résidents coréens de France : ARCF) » en 1970, et de ce fait le président n'était plus un étudiant mais un résident. Ainsi l'artiste Han Muk assura par vocation la tête de l'Association durant les premières années de ARCF, ensuite les rôles furent passés à des hommes d'affaires. Egalement, la première école de langue coréenne fut créée au sein de la communauté catholique en 1974. L'Association des scientifiques coréens de France fut créée en 1976 avec le soutien du défunt président Park.

Dans cette même période, furent ouverts les bureaux locaux de nombreuses sociétés coréennes, comme l'agence parisienne de la Korea Exchange Bank, et des sociétés coréennes de commerce, d'édition, des hôtels, des agences de voyage. Ainsi la communauté coréenne s'implanta solidement.

En 1969 commença l'histoire de l'adoption d'enfants coréens et jusqu'en 1977, un total de 833 enfants coréens (450 filles et 383 garçons) arrivèrent en France grâce à l'association « Terre des Hommes-France ». ³ Ensuite, l'adoption d'enfants coréens se poursuivit avec beaucoup d'autres organisations et finalement un grand nombre d'enfants vinrent en France dans les années 1990.

Les années 1980

Dans les années 1980 et 1990, avec les progrès rapides de l'économie coréenne, beaucoup d'organismes publics et de compagnies ouvrirent des implantations en France. ⁴ Alors nombre d'employés furent envoyés en France et quelques-uns y restèrent, s'engageant dans le commerce international. Avec les mesures de libéralisation des voyages en 1989, l'année suivant les jeux Olympiques de Séoul de 1988, un grand nombre de Coréens vinrent en France pour poursuivre leurs études. Certains démarrèrent des activités dans divers domaines et se fixèrent. D'autres restèrent avec le statut d'étudiant ou bien de résident à court ou long terme. Ainsi l'effectif des Coréens en France passa de 3 310 en 1988 à 8 234 en 1991. Parallèlement à cette augmentation, le nombre de Coréens installés a aussi doublé (de 598 à 1 048) et les commerces d'alimentation (Arirang, 1980), de livraison de kimchap (1985), de chambres d'hôte firent leur apparition. La population majoritaire fut toujours les étudiants avec ses 65%.

Ces années ont connu surtout la formation de quelques associations telles *l'Association des restaurateurs coréens*, *l'Association des étudiants coréens de France* et *celle de Lyon*,

³ Maury F. *L'adoption interraciale*, L'Harmattan, 1999, p. 37-39.

⁴ On peut en citer, entre autres, l'Office national du tourisme coréen (1978), le Centre culturel coréen (1980), les Délégations coréennes pour l'Unesco (1988), la Korea Electronic Power Corporation (1980).

l'Association des jeunes peintres coréens. Elles ont vu aussi apparaître les journaux des résidents et divers guides et annuaires.⁵ Ces infrastructures de communication servant de promotion des échanges et de coopération entre les membres, contribuent au développement de la communauté coréenne.

Les années 1990

Dans les années 1990, le nombre de Coréens, y compris les étudiants, à court et long terme, a constamment augmenté et atteint 9 177. On estimait l'effectif des Coréens fixé en France à 1 088 en 2000. Par ailleurs, en raison de la crise économique de 1997, les Coréens travaillant dans le secteur des services aux touristes coréens ont été durement touchés. De plus, beaucoup d'étudiants coréens interrompirent leurs études et retournèrent en Corée. Il en résulta une légère décreue de l'effectif qui passa de 10 742 en 1997 à 10 265 en 2000.

En ce qui concerne les adoptions, près de 8 000 enfants coréens arrivèrent en France entre 1976 et 1996. Depuis les jeux Olympiques de Séoul de 1988, le gouvernement s'est efforcé de résoudre le problème en vue de stopper les adoptions à l'étranger. En conséquence, depuis 1995, en fait, les actions à grande échelle d'adoptions d'enfants coréens en France ou dans d'autres pays d'Europe ont été presque arrêtées. Cependant, deux organisations d'adoption en France sont habilitées légalement pour l'adoption d'enfants coréens, et bien que cela reste limité, quelques dizaines d'enfants coréens sont adoptés chaque année en France. Selon les statistiques de l'ambassade de Corée en France, le nombre d'adoptés en France s'élevait à environ 13 000 en l'an 2000.

Les infrastructures continuèrent à se développer avec l'ouverture des bureaux locaux de nombreuses nouvelles sociétés. Les activités commerciales des Coréens se diversifièrent afin de constituer la majorité de celles que l'on observe au sein de la communauté coréenne d'aujourd'hui. En particulier, l'apparition des professions libérales tels médecin et avocat caractérisa cette période. Par ailleurs c'était durant ces années qu'ont explosés des associations nouvelles et des églises ou des temples. Notamment les associations des résidents coréens en province se formèrent vers la fin de cette décennie pour atteindre au total sept sur tout le territoire français, à savoir *Paris, Toulouse, Strasbourg, Lyon, Grenoble, Bordeaux, Montpellier*. Ces associations bien que de faibles effectifs ont fait preuve d'une solidarité remarquable à travers les manifestations de grande envergure qu'elles ont organisées au sein de la structure locale française.

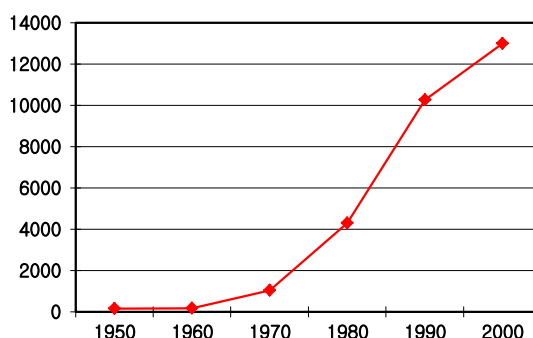
Quant aux moyens de communication, les presses modernes remplacèrent les anciennes. Cependant l'événement qui marqua cette époque au-delà de toutes choses fut l'acquisition d'un local pour l'ARCF en 1994. Ce fut la réalisation de l'ancien rêve de nombreux Coréens de disposer d'un espace symbolique de la communauté coréenne. De nombreuses personnalités tels des artistes, des chefs d'entreprises et d'établissements publics, des commerçants et des résidents y apportèrent leurs contributions pendant des années et le projet fut concrétisé sous l'initiative de l'énergique M. Lee Chul-jong, président de l'ARCF à l'époque.

Il y eu aussi une autre évolution importante. La gestion de l'Ecole coréenne de Paris se passa de l'église catholique, fondatrice de l'Ecole en 1974, à l'ambassade en 1992. Depuis cette date, l'Ecole Coréenne de Paris devint *l'école unique pour tous* et connut son apogée jusqu'à la fin des années 90 où elle accueillit deux centaines d'élèves. La communauté

⁵ Ainsi furent publiés *Le journal des Coréens* (Byun Yong-bum), *Les Nouvelles des résidents coréens de Paris* (Kim Hyung-su), *Critiques libres* (Yi You-jin).

coréenne se mobilise à présent pour lui fournir un local décent et indépendant et ceci, toujours sous la houlette de l'infatigable M. Lee Chul-jong⁶.

Evolution de la population coréenne en France



2. La communauté coréenne d'aujourd'hui : données actuelles

La composition démographique

Selon l'INSEE, 13 304 Coréens dont 7 878 ayant acquis la nationalité française et 5 426 de statut étranger vivent sur le sol français.⁷ Cette population coréenne se répartit en trois catégories distinctes : étudiants et élèves, fonctionnaires et expatriés d'entreprises, résidents permanents. Quant à la proportion des trois catégories, il n'est pas possible d'avancer un chiffre fiable, faute de tout dispositif de mesure. Néanmoins on peut envisager, en s'appuyant sur quelques chiffres officiels, une estimation sommaire selon laquelle l'ensemble des étudiants atteindrait au moins 60%, les expatriés de tout genre 10% et les résidents permanents 30%.

A côté de ces groupes, on peut dénombrer environ 13 000 Coréens adoptés depuis 1970⁸. On peut également mentionner, bien que minoritaire, la présence de Chinois d'origine coréenne, qui est devenue percevable sur le sol français depuis la fin des années 90.

Les trois groupes de Coréens en France n'évoluent qu'à un rythme très lent, contrairement aux autres communautés. Elle ne connaît pas de grande évolution depuis la fin des années 1990, mais suit un rythme différent selon les groupes. Le nombre des fonctionnaires et expatriés d'entreprises varient selon la taille des échanges entre les deux pays. Quant aux étudiants qui arrivent annuellement, ils se dénombrent environ entre 1 500 et 2 000 selon l'année⁹. Les étudiants stagiaires linguistiques sont en France pour une durée d'un an en général. Depuis la fin des années 90, on remarque la présence de mineurs coréens isolés, soit accompagnés d'un seul parent (mère en général), soit accueillis par une famille mandatée.

⁶ Un prix d'honneur par le gouvernement coréen a d'ailleurs été décerné à M. Lee Chul-jong en reconnaissance de sa contribution au développement de la communauté coréenne.

⁷ Sources Insee du recensement de 1999, mise à jour en 2002 par INED. Selon les mêmes sources, on dénombre 13 183 Japonais, 30 418 Chinois et 72 318 Vietnamiens sur un nombre total de 216 084 Asiatiques. La population asiatique représente 12,8% de la population d'origine étrangère.

⁸ L'adoption des enfants coréens continue. Ainsi, 42 et 38 enfants coréens sont arrivés en France respectivement en 2004 et en 2005, selon le ministère des Affaires étrangères, DEA de France source de l'OMI.

⁹ Selon le contrôle des flux d'entrée par l'OMI, en 2004, 1 405 étudiants coréens sont venus en France pour poursuivre les études dans les établissements de l'enseignement supérieur, Office des Migrations Internationales, *Les flux d'entrée contrôlés par l'O.M.I. en 2004, Premiers résultats*, p 46.

Quant à la répartition par sexe, on peut noter la surreprésentation féminine dans la population coréenne en France. La proportion des personnes de sexe féminin est quasiment le double de leurs homologues masculins, alors qu'au niveau national la balance entre les deux sexes est assez équilibrée. Cette surreprésentation de la population féminine a un lien profond avec la nature des études et les motifs de séjour des étudiants coréens. Elle constitue toujours le groupe majoritaire de la communauté coréenne. Elle peut s'expliquer, nous semble-t-il, par quelques facteurs, comme l'image de la France et la nature des études qui conditionnent les motifs d'émigration des Coréens, notamment des Coréennes, vers la France. Nous y reviendrons plus tard.

Si l'on s'appuie sur le résultat du recensement officiel du gouvernement français, le groupe des résidents permanents constitue la majorité de la population coréenne et ce, contrairement à l'hypothèse que l'on faisait jusqu'ici, selon laquelle le groupe des étudiants était majoritaire. L'accroissement du nombre de résidents permanents serait dû sans nul doute à l'augmentation de nombre de mariages mixtes contractés. L'ampleur du phénomène n'est pas connue de l'ambassade de Corée faute de moyen de recensement institutionnalisé. Ce qui nous laisse comprendre que les ressortissant(e)s coréen(ne)s qui se sont naturalisé(e)s, ont omis de le déclarer auprès de leur pays natal, sans doute dans le souhait de préserver leur nationalité d'origine, leur pays natal n'admettant pas la double nationalité. Cette naturalisation se ferait, d'une part, parmi la deuxième génération des ressortissants coréens qui atteignent leur majorité et qui choisissent la nationalité française et, d'autre part, serait due aux mariages mixtes en augmentation fulgurante depuis la fin des années 1990¹⁰. En s'appuyant sur des statistiques, on avance l'estimation selon laquelle le nombre des conjoints coréens de Français atteindrait à présent environ un millier. L'augmentation en nombre de cette couche de population signifie que la communauté coréenne évolue vers une certaine stabilisation. En même temps, on peut s'attendre dans l'avenir à une augmentation des titres temporaires de séjour de la population coréenne en France, si on se fie à la logique d'ouverture mondiale et au taux d'entrée de long séjour en augmentation de 3,9% en 2004.

Quant à la pyramide des âges, la prédominance des jeunes chez les Coréens en France sera toujours importante du fait du nombre d'élèves et d'étudiants. Cependant, la population résidente coréenne suit le même processus de vieillissement général que la population étrangère en France. La première génération des migrants entre en âge de la retraite depuis quelques années¹¹. Ce qui laisse supposer que prochainement, il sera probablement nécessaire de prendre quelques mesures adéquates au sein de la communauté pour cette couche de résidents coréens, ne serait-ce que pour leur donner des occasions de se rendre utiles pour la communauté, ainsi que pour la société d'accueil à travers des formes d'actions diverses ou tout simplement pour se distraire.

La répartition géographique

Conformément à la tendance générale, la majorité des Coréens (70%) ont élu pour leur lieu de résidence ou de séjour la région Ile-de-France. Le reste (30%) se répartit en diverses villes régionales classées par ordre d'importance, Lyon, Toulouse, Aix-en-Provence, Rouen,

¹⁰ En 2004, le gouvernement français a recensé un total de 49 888 conjoints étrangers de Français dont 4 061 Asiatiques et ressortissants du Moyen-Orient, plus précisément les *Vietnamiens* (625), *Chinois* (565), *Indiens* (518), *Thailandais* (441). Parmi eux, 43 547, soit 87,4% ont obtenu un titre temporaire et 6 341 (12,7%) un titre de résident.

¹¹ L'âge moyen de la population étrangère en France est passé de 40,4 ans en 1990 à 43,3 ans en 1999.

Strasbourg, Bordeaux, Nantes, Grenoble, Montpellier et d'autres. Cette proportion des Coréens en Ile-de-France est l'inverse de celle de la nation¹².

Les villes fréquentées par la population coréenne ont un point commun : ce sont des villes universitaires. Ceci conforte encore une fois la caractéristique de la population coréenne en France dont la majorité est constituée du corps étudiant. La forte concentration en Ile-de-France n'est donc pas moins en relation avec le fait qu'un grand nombre d'établissements supérieurs se trouvent implantés dans cette région, sans parler de divers avantages qu'elle offre aux étrangers comme la facilité de s'informer ou la possibilité d'avoir des activités culturelles et de loisirs¹³.

En ce qui concerne les Coréens qui séjournent en région Ile-de-France, on les trouve dans presque tous les arrondissements parisiens ainsi que dans les quartiers du sud de Paris. A titre d'exemple, nous avons examiné, à partir de quelques 1 315 noms de famille coréens repérés dans l'annuaire téléphonique de Paris de la version 2005, afin de répertorier le nombre de Coréens parisiens et de connaître la répartition spatiale des ménages coréens¹⁴. Les 1 315 noms de famille coréens ainsi repérés servent de base pour faire une estimation des effectifs des résidents coréens de Paris (sans compter des Coréennes en mariage mixte), domiciliés de façon durable. L'ensemble s'élèverait au moins à quelques trois mille personnes dans le seul Paris intra-muros, car, en supposant que la personne qui vit seule n'est pas forcément encline à s'équiper d'un poste fixe (ceci est d'autant plus probable de nos jours, car l'utilisation du portable chez les Coréens, notamment chez les jeunes, est devenue monnaie courante) et qu'en plus la moitié de ces foyers seraient constitués de 2 ou 3 voire 4 personnes, nous pouvons donc multiplier les données obtenues par 2 à 4.

Quant à la répartition des Coréens dans les quartiers parisiens, nous avons pu observer deux tendances assez contradictoires : dispersion en général et concentration autour de quelques quartiers en particulier. Les résidents coréens sont présents dans l'ensemble des 20 arrondissements de la ville, même si les effectifs varient d'un arrondissement à l'autre. En tête des quartiers prisés par les Coréens se trouvent les 15^e, 13^e, 16^e, 14^e arrondissements avec des nombres de ménages respectifs de 391, 161, 117 et 91, suivis de loin par les 12^e, 19^e, 5^e, 17^e, 18^e arrondissements avec 51, 48, 47, 46, 45 ménages. Les autres arrondissements se partagent

¹² En 1999, l'Ile-de-France accueille 39,9% des étrangers recensés en France, soit deux fois plus que son strict poids démographique (18,7%). L'Ile-de-France, et plus encore Paris, est la principale porte d'entrée des étrangers arrivant en France : 43% des étrangers arrivés depuis 1990 se sont installés dans la région et 14,1% à Paris. Ces nouveaux arrivants représentent 21,3% des étrangers en Ile-de-France et trois sur dix à Paris. On compte ainsi en 1999 en Ile-de-France de 1,3 million d'étrangers déclarés au recensement à 1,5 million estimés compte tenu d'éventuelles erreurs de déclarations sur les enfants étrangers.

¹³ Près de 60000 étudiants (38% du total des étudiants étrangers) sont inscrits dans une université de la région parisienne et, en moyenne, 16,5% des étudiants d'Ile-de-France sont étrangers.

¹⁴ Ce procédé, est loin d'être exhaustif dans les données récoltées et d'être exact dans son repérage des noms. Le problème est dû principalement à la transcription des noms coréens établie de façon très aléatoire selon l'individu sans règle commune. Cette méthode n'est pas pour autant moins apte à nous fournir quelques indicatifs qui nous permettent de vérifier certaines hypothèses émises au sein de la communauté coréenne et de formuler quelques observations personnelles sur le devenir de la communauté coréenne dans un avenir proche. A titre d'exemple, nous avons relevé à travers l'annuaire de Paris 2005, 321 familles de Kim, 308 de Lee, 116 de Park, 68 de Choi, 51 de Kang, 39 de Shin, 32 de Cho, 31 de Yang, 27 de Han, 25 de Song, 24 de Oh, 18 de Yoo, 17 de Lim, 15 de Seo, 14 de Yoon, 13 de Bae, 12 de Moon, 10 de Min, 10 de Yi, 10 de An, 9 de Jeong, de Sung, 8 de Cha, 8 de Yun, 7 de Ko, 7 de Shim, 6 de Kwon, 6 de Yim, 5 de Kwak, 5 de Ha, 5 de Jeon, 5 de Seon, 5 de Baek, 4 de Son, 4 de Sin, 4 de You, 4 de Byun, 4 de Seoul, 4 de Bang, 3 de Heo, 3 de Ku, 3 de O, 2 de Go, 2 de Yeo, 2 de Mun, 2 de Tchang, etc.

le reste selon les proportions : 11^e (41), 6^e (38), 7^e (38), 9^e (31), 8^e (28), 1^e (28), 10^e (28), 20^e (26), 4^e (23), 3^e (22), 2^e (15). Le premier groupe des quatre arrondissements phares a attiré environ 57,8 % des Coréens parisiens, tandis que le deuxième groupe en retient environ 18,0%, le troisième groupe 24,2 %¹⁵.

Ces observations nous permettent de saisir plus concrètement la tendance dichotomique évoquée précédemment : d'une façon générale, les Coréens sont dispersés. Néanmoins on décèle une certaine concentration, notamment autour des quartiers résidentiels plutôt bien cotés par une couche de la population qui cherche un meilleur cadre de vie selon un certain nombre de critères établis tels la réputation des établissements scolaires, la desserte par les transports en commun et l'absence de nuisances.

Ces deux phénomènes qui se développent en parallèle sont, à notre avis, d'assez bons révélateurs de la caractéristique de la population coréenne de Paris, qui se distingue par deux ou même trois classes sociales différentes : la classe la plus aisée, représentée par les cadres d'entreprise ou les diplomates expatriés et les résidents permanents qui se sont bien établis dans leur activité professionnelle, la classe moyenne qui concerne une certaine couche de gens qui disposent d'une ressource stable leur permettant de vivre sans trop de souci matériel (sans pour autant pouvoir se permettre un train de vie exceptionnel), et enfin une classe défavorisée sans ressources financières régulières qui concernerait la majorité du corps des étudiants et un certain groupe de Coréens à séjour prolongé pour diverses raisons, vivant isolés dans une relative précarité, faute d'une insertion économique adéquate. Avec la diversification de la population, les disparités sont aussi devenues fortes. Malgré une concentration sur le même territoire, les composantes de la diaspora coréenne communiquent très peu entre elles. En effet, il semblerait que les divisions sociales existantes en Corée se reproduisent en France. Cette fracture entre les classes sociales ne sera en aucun cas la condition qui jouera en faveur de l'unicité et la solidarité de la communauté coréenne¹⁶. Selon certains responsables, les efforts tentés pour rapprocher ces différents groupes sont restés jusqu'à ce jour peu couronnés de succès¹. Un responsable de l'association des résidents coréens exprime :

« Les écarts entre les classes sont tels qu'il n'est pas une mince affaire d'organiser un dîner de fin d'année, une des activités principales de l'association, rassemblant ces classes différentes sous la même bannière, l'envie et l'exigence de la qualité par l'une ne correspondant pas forcément à la possibilité financière de l'autre pour les frais de participation. Si on veut satisfaire l'une sans ruiner l'autre, il vaudrait mieux organiser deux soirées séparées. »

Néanmoins cette répartition spatiale des Coréens avec une tendance à la *dispersion en général*, peut signifier leur degré ou du moins leur volonté d'insertion dans la société d'accueil, si l'on prends comme modèle d'intégration réussi celui des Portugais qui se sont établis en France avec une relative dispersion.

Face à ce nouveau phénomène d'une certaine concentration dans quelques quartiers parisiens, certains semblent espérer voir s'élever un quartier à la couleur coréenne, à l'instar du quartier chinois de Paris ou de celui de leurs compatriotes implantés aux Etats-Unis. Cependant rien ne nous permet de pouvoir affirmer que ce phénomène récent de regroupement spontané autour de certains quartiers soit la prémisse d'une territorialisation de la communauté coréenne, puisque cette forme d'installation revêt un caractère spontané

¹⁵ Le calcul repose sur 1 273 noms retenus seulement, en laissant de côté, sans pour autant de manière systématique, quelques centaines de noms à résonance peu répandue qui nous paraissent plutôt être ceux des Chinois d'origine coréenne.

résultant des motivations personnelles et non d'une manifestation collective soutenue par une infrastructure commerciale de masse, comme tel a été le cas pour la formation du quartier chinois à Paris. En outre, la plupart des Coréens de ces quartiers sont là pour une durée déterminée. Ni la caractéristique éphémère de ce groupe de résidents ni la configuration géographique, plutôt résidentielle que commerciale de ces quartiers ne garantissent les conditions nécessaires à l'émergence d'une communauté ethnique. D'autant plus que le but recherché de cette couche de population coréenne serait plutôt de s'intégrer à la société d'accueil que de se revendiquer en tant qu'un groupe ethnique. Cela dit, il est plus probable que la communauté coréenne restera un groupe discret, faisant preuve de ses bonnes volontés d'intégration à la société d'accueil en témoignant de ses capacités d'adaptation. Ils seront plutôt bons élèves disciplinés vis-à-vis de la société française

Chapitre 2. Structures et aspects organisationnels

1. Institutions, établissements publics et entreprises

Si l'on veut mesurer l'ampleur et l'impact de la présence coréenne en France, il ne serait pas inutile de prêter attention aux aspects organisationnels de cette communauté. De ce point de vue, il nous a paru intéressant de faire un recensement de tous les types de structures et aspects organisationnels de la communauté coréenne, allant des institutions et établissements publics aux diverses associations de nature et formes différentes.

A l'heure actuelle, la communauté coréenne compte 115 organisations institutionnelles, établissements publics, entreprises et regroupements associatifs.

Les représentations gouvernementales et les établissements publics ou d'intérêt public sont l'ambassade de Corée (1958) avec ses six consulats honoraires (Rouen, Nantes, Lyon, Marseille, Lille, Papeete Tahiti), le Korea Trade Center (1969), l'Office national du tourisme coréen (1978), le Centre culturel coréen (1980), la Délégation coréenne pour l'Unesco (1988), la Korea Electronic Power Corporation (1980), le Centre coréen des Collectivités locales (1996), Korea Petrols (1996), la Délégation coréenne pour l'OCDE (1997).

Les entreprises implantées ou les succursales sont la Korea Exchange Bank (1974), Korean Air (1975), Daewoo (1975), Lucky Gold Star (1975), la Hankook Bank (1975), Sunkyung (1980), la Chohung Bank (1980), l'Hanil Bank (1983), Hyundai (1986), Ko-olong (1990), Hanjin (1990), l'usine de cosmétique Taepyeongyang (1990), les usines de Daewoo Electronic, CTR (1993), Daewoo automobile (1995), l'Export-Import Bank of Korea. Mais la plupart des banques se sont retirées au fil du temps, car elles ont été soumises aux aléas de l'économie du marché. On totalise aujourd'hui une quinzaine d'entreprises, quatre usines et deux banques.

Il y a également trois chaînes de télévisions coréennes (KBS, MBC, SBS, 1991) et un satellite (Channel Sun, 2000) et six agences de presses et journaux coréens (Yonhap, Dong-ah, Chosun, Joong-ang, Han-kook Kyongje, Fashionbiz). Cette implantation importante de la presse coréenne par rapport à la taille de la communauté relativement modeste est le résultat d'une perception que les Coréens ont de la capitale française comme une ville de liberté, d'opinion et d'idées¹⁷.

En plus de ces agences coréennes implantées, la communauté coréenne dispose, comme moyens de communication, de quatre périodiques (*Oniva*, *Euro Corée*, *Hanweekly*, *Paris Jisung*). Ces journaux hebdomadaires ou mensuels d'une vingtaine de pages au format A4 ou

¹⁷ L'état actuel de ces établissements coréens et les problèmes auxquels ils font face ont été analysés par Henri Chai dans *Histoire des Coréens en Europe* (en coréen), 2003, éd. Korea Foundation for Overseas Koreans. L'auteur mène notamment une analyse fine sur les conditions de réussite des entreprises coréennes et propose des solutions pertinentes.

A3 sont publiés par quelques ressortissants coréens à titre commercial et distribués par abonnement ou délivrés gratuitement dans les lieux publics, les restaurants et des boutiques coréennes. On y trouve toute sorte d'informations utiles : des adresses coréennes et françaises indispensables, des petites annonces de particuliers pour les ventes et locations, des annonces de grand rassemblement de la communauté, des renseignements et conseils sur les démarches administratives, des nouvelles françaises et coréennes etc. En bref, ces périodiques permettent de faire circuler des informations entre les Coréens et, de ce fait, elles jouent indéniablement un rôle de maintien du lien entre les résidents coréens de France.

Depuis 2004, l'hebdomadaire *Hanweekly* entretient un site Web pour ses annonces et il connaît un franc succès auprès de ses usagers¹⁸. Avec l'arrivée de cette nouvelle technologie, son audience s'est considérablement élargie et l'impact de ses annonces est quasi immédiat. Ses usagers ne se limitent plus aux résidents en France, les Coréens du pays le sont devenus autant. *L'Euro Corée*, de son côté, fait de même avec une vocation de servir de lien entre les Coréens résidant dans les divers pays européens. Ainsi ces hebdomadaires, grâce à la nouvelle technologie, jouent le rôle d'intermédiaire entre les Coréens de l'étranger et ceux de la mère patrie.

Plus récemment, l'ambassade de Corée qui assure un service d'appel urgent au consulat ouvert 24h sur 24, a ouvert en 2005 un espace virtuel de conseils permanents, *Solufrance*, en coopération avec l'Association des résidents coréens en France. Cet espace a pour but de répondre aux diverses questions posées par ses ressortissants ou même par ceux qui sont en Corée sur les aspects concrets de la vie française tels les démarches administratives, juridiques ou les problèmes personnels. En ce moment quelques personnalités assurent bénévolement ce service. La (re)structuration de la communauté au niveau des institutions est palpable et l'amélioration de la qualité du service se fait sentir.

Ils forment ensemble une *cyber communauté* à concept nouveau dans un *espace social transnational* et, de ce fait, le lien qu'un expatrié entretient avec son milieu d'origine a radicalement changé. Cette évolution des réseaux de communication contribue à l'émergence des « communautés globalisées », participant au programme de *Global Network*, récemment mis en place par la patrie dans sa nouvelle politique de gestion des ressources humaines

2. Réseaux communautaires : les associations et leurs activités

Les associations coréennes sont nombreuses et jouent sur divers registres : réseaux industriels, filières commerciales, regroupements scientifiques, éducatifs, culturels, sportifs, amicaux et religieux. On peut en recenser, tout statut confondu, plus d'une soixantaine, plus précisément 37 associations civiles et 26 groupements à caractère confessionnel. Ces derniers

¹⁸ Ces journaux et périodiques parviennent à couvrir leur frais de fonctionnement grâce aux bénéfices qu'ils tirent des annonces des entreprises et des particuliers, d'où l'abondance des petites annonces payantes. A titre d'exemple, dans un hebdomadaire, on compte environ 93 réclames et petites annonces dont le prix varie selon la taille de 10 à 400 euros la semaine. Parmi ces 93 réclames, 55 sont celles des entreprises ou des magasins, 29 des particuliers et 9 des offres d'emploi.

¹⁸Le site enregistre 6 571 téléchargements pour sa liste d'adresses essentielles pendant toute l'année. Si l'on regarde de plus près les quelques 300 annonces passées dans cet espace publicitaire, elles se répartissent ainsi : 44 annonces des églises pour leur rassemblement religieux, 42 offres d'emploi, 23 informations du service de l'ambassade, 21 annonces d'événements sportifs, 17 informations diverses de l'Association des résidents coréens, 10 pour l'information de l'école coréenne, 10 pour les réunions des associations, 9 pour les fêtes, 8 pour les expositions, 7 pour les rassemblements des anciens élèves, 6 pour le rassemblement bouddhique, 4 pour les conférences. Les annonces les plus consultées sont les *offres d'emploi*, atteignant un taux de 748 téléchargements pour un poste de secrétaire féminine par exemple et le *séminaire spécial pour décrocher un emploi* avec ses 361 téléchargements, suivi de celle de *l'école coréenne* avec ses 308 téléchargements.

ont connu une poussée explosive depuis la fin des années 80. Statutairement, on distingue deux types d'associations : celles qui sont déclarées au Journal officiel et celles à statut informel.

La myriade des associations des résidents coréens peut être classée en trois catégories :

- Celles qui représentent la communauté coréenne auprès du gouvernement local.
- Celles qui ont des objectifs généraux, culturels, sociaux ou économiques. Elles sont le plus souvent en liaison avec la société française et leurs adhérents sont autant Français que Coréens.
- Celles qui ne concernent que des Coréens voulant se rassembler, en raison de leurs origines, des établissements universitaires ou secondaires, ou de leurs préoccupations communes.

Les premières naissent souvent des besoins à la fois officiels et amicaux sur l'initiative de groupes d'étudiants coréens. Elles sont présentes actuellement dans 7 villes : *Paris, Toulouse, Strasbourg, Lyon, Grenoble, Bordeaux, Montpellier*. Celle de Paris créée en 1970 sous le nom de *l'Association des résidents coréens de France* est la plus ancienne, mais aussi la plus importante par sa taille et ses composantes. Les autres sont de création récente, la plupart d'entre elles se sont formées à la fin des années 90 dans le courant de la décentralisation administrative française. Elles organisent, avec le soutien gouvernemental, diverses manifestations annuelles ou ponctuelles, comme une fête, un pique-nique, une compétition ou un concert et rassemblent ainsi des membres de la communauté coréenne. Elles se mobilisent également pour leurs compatriotes en nécessité urgente, y compris les Nord-Coréens ou les Chinois d'origine coréenne en France.

Les deuxièmes ont été fondées selon les cas par des personnalités françaises et/ou coréennes, souvent issues des milieux politique, économique et scientifique. Elles mobilisent de petits réseaux de volontaires, Coréens et Français amis de Corée. Comme beaucoup d'associations françaises, leur activité varie en fonction de la disponibilité et du dynamisme du noyau des membres qui les animent. Ces associations apparaissent au grand jour lorsqu'elles organisent des manifestations publiques. On peut citer, entre autres, *Les Anciens combattants de la guerre de Corée, l'Amis de La Corée, l'Association des Entrepreneurs, l'Association France-Corée, l'Association France-Corée de Lyon, l'Association des Racines coréennes, l'Association Sonamu, l'Association COCODEC, l'Association Culture Corée, l'Association Co-Wins*.

Les troisièmes sont nées le plus souvent de l'initiative d'un petit groupe d'amis, sur des bases aussi variées que le regroupement convivial des ressortissants d'une même université ou d'un même lycée. Ce peut être aussi le regroupement de professionnels, tels que *les restaurateurs coréens, les guides interprètes, les PME coréennes d'import-export, les grandes entreprises*, ou bien une initiative d'artistes ou d'étudiants, réunis autour d'un intérêt ou d'un projet commun par exemple celui de la promotion professionnelle ou d'études, ou encore un regroupement d'amis réunis autour de sports ou de loisirs partagés. Ce dernier type de regroupement est devenu à la mode avec l'apparition de trois groupes de performance de musique traditionnelle et deux groupes de chants traditionnels. De toute évidence, une certaine recherche voire une revendication de son identité culturelle se fait sentir au milieu de la communauté coréenne et ce, sous l'influence des tendances actuelles de la mère patrie. A présent, nous examinons, de plus près, quelques regroupements importants de la communauté coréenne.

Les associations professionnelles et civiles

L'association des restaurateurs coréens fait régulièrement preuve d'esprit de solidarité entre eux et pour les Coréens en difficulté. Elle pratique périodiquement la tontine pour s'entraider financièrement suivant la coutume ancestrale coréenne. Elle soutient aussi depuis de longues années, à l'initiative de quelques personnes dévouée¹⁹, l'école coréenne et subvient à ses frais de fonctionnement et actuellement elle récolte des fonds pour un projet d'acquisition d'un bien immobilier scolaire indépendant. Cependant l'école coréenne qu'elle soutient a connu dans ces derniers temps un sérieux problème d'existence face à l'émergence d'une deuxième école au sein d'une église protestante. Ce défi provenant de l'absence d'une structure de concertation légitime est très mal vécu par ceux qui ont soutenu depuis plus de deux décennies l'école coréenne et souhaitent avant tout une école *unique pour tous* pour des raisons financières. Il a failli diviser la communauté coréenne. La question n'est toujours pas réglée mais l'éventuelle possibilité de refonte des deux structures n'est pas pour autant écartée selon le prêtre responsable.

L'association *Import-Export PME Coréennes*, créée en 1996 dans le but de promouvoir les échanges entre ses membres et la communauté coréenne, essaie d'augmenter le volume d'exportations coréennes vers la France et explore de nouveaux marchés à travers des concertations stratégiques pour le choix d'articles et leurs mises en vente. Pour ce, elle organise depuis 1999 un séminaire annuel sur les pratiques d'import-export, en partenariat avec le KOTRA qui rencontre un écho positif de la communauté coréenne.

Les associations des *Professionnels du tourisme* se sont créées dans les années 1990 suite à l'euphorie du développement des voyages internationaux des Coréens depuis la fin des années 80. L'Association des *Agences de voyages des Coréens en France* a vu le jour en 1994, celles des *Guides et des Agences de vente de billets d'avion coréens en France* en 1995. Cependant, la situation catastrophique de l'économie domestique depuis 1997, a entraîné une chute brutale des touristes coréens et a littéralement secoué l'infrastructure de la vie professionnelle et économique de la communauté coréenne dont les plus affectés sont les professionnels du secteur de tourisme, de la restauration et de l'hôtellerie. Ainsi, plusieurs agences de voyages ont fait faillite et la moitié des guides touristiques ont été contraints de quitter la France. Le secteur est sorti petit à petit de cette période de récession depuis les années 2000, sans jamais pour autant retrouver l'âge d'or du début des années 1990.

En ce qui concerne les associations d'artistes, on en dénombre six dont les plus connues sont *Jeunes peintres coréens* et *l'Association Coréenne du Cinéma en France*. La première créée en 1983 par les étudiants coréens de l'Ecole de beaux-arts de Paris rassemble aujourd'hui les jeunes talents coréens en France et organise régulièrement des expositions annuelles ou événementielles dans des endroits et pays divers. De ce fait, elle contribue à la fois à l'internationalisation de l'art et du talent coréen et à la diversification de l'art français avec son apport expérimenté de l'art coréen. La deuxième, *l'Association Coréenne du Cinéma en France*, a été créée à l'occasion du festival du cinéma coréen au Centre Pompidou en 1993/1994, elle organise des activités dans le but de promouvoir des échanges entre ses membres et de servir de pont entre les deux pays dans le domaine du cinéma.

Quant aux associations d'étudiants et chercheurs, on peut en citer principalement cinq : *Association des Scientifiques Coréens en France*, *Association des Etudiants coréens de Paris*, *le Groupe d'Etudes des Sciences de l'Homme*, *Association des Etudes Euro-Coréennes*, *Association de Sciences politiques*. La plus ancienne est *l'Association des Scientifiques coréens en France*, créée en 1976 avec le soutien du président de l'époque, Park J-H. Elle rassemble des étudiants et des chercheurs coréens du domaine des sciences et de la

¹⁹ Nous pouvons citer, entre autres, M. Lee Chul-jong, propriétaire du restaurant Hanlim, Dr. Shin Jae-chang, ancien directeur du Daewoo France, et les anciens présidents de l'ARCF.

technologie, elle aide ses membres à trouver des stages ou du travail et joue le rôle d'intermédiaire pour les échanges scientifiques et technologiques entre la Corée et la France.

Le Groupe d'Etudes des Sciences de l'Homme est un groupement d'étudiants créé en 1992 dans le but de promouvoir l'étude de ce domaine à travers des échanges entre ses membres. Elle organise un débat thématique mensuel en invitant des personnalités coréennes. Elle a également publié en 1995 une traduction collective sur l'idéologie de Mai 68 et la philosophie contemporaine française.

L'Association des Etudiants coréens de Paris a été fondée en 1997, suite à une escroquerie d'un organisme proposant des assurances aux étudiants et expatriés coréens. Elle a pour but de défendre l'intérêt des étudiants. Elle milite pour essayer d'obtenir des places en cité universitaire, des bourses, la simplification des démarches administratives pour les étudiants et elle organise de temps à autre des séminaires ou des discussions sur les études en France. Mais visiblement, par suite de la situation précaire de nombreux étudiants, l'association est loin d'être aussi active qu'on le souhaiterait.

L'Association des Racines coréennes a été créée en 1995 sur l'initiative de jeunes Français adoptés, d'origine coréenne et de leurs parents et amis. Leur objectif est d'accompagner ces jeunes dans leur recherche identitaire et de promouvoir des échanges entre ces jeunes et la Corée. L'association organise des rencontres, des voyages et des séminaires périodiquement et entretient un site Web.

L'Association France-Corée avait pour but d'entretenir des relations entre les deux pays après la guerre de Corée. Elle a élargi ses actions vers la promotion d'échanges entre la Corée et la France dans les domaines politique, économique et culturel. Elle entretient de bonnes relations avec les associations des résidents coréens et des racines coréennes. Leur activité principale est d'organiser des conférences, des séminaires et des rencontres.

L'Association Co-Wins, crée en 2005 à l'initiative de Coréens et de Français ayant des expériences dans le domaine des activités associatives, déploie son dynamisme pour promouvoir des échanges culturels, en organisant des manifestations culturelles de grande envergure. Elle vise notamment à fédérer les associations existantes.

Cet état des lieux n'est en rien exhaustif. Il s'agit ici de donner une idée générale de certaines particularités liées aux activités sociales et culturelles des Coréens de France, en posant un regard sur les lieux de leurs rassemblements. Le problème est que malgré une myriade d'associations, elles sont souvent faiblement représentatives de l'ensemble des migrants coréens et leur existence est souvent éphémère. Néanmoins, quelques tendances nouvelles sont perceptibles dans les mouvements d'associations d'aujourd'hui :

Premièrement, une affirmation identitaire devient de plus en plus visible. La communauté coréenne, à la différence d'autres minorités ethniques, ne s'est pas préoccupée, du moins jusqu'ici, d'organiser des manifestations de rue, et ceci, sans nul doute, en raison de son faible effectif et aussi de la caractéristique de la communauté dont la majorité était des étudiants. Les premières manifestations de la communauté coréenne et leurs formes d'actions dans l'espace public étaient sporadiques et informelles. Le théâtre, le cinéma, la musique, la peinture ont été longtemps privilégiés, limités de par le public visé et en rupture avec la couche la plus importante de la population. Cependant la donne commence à changer à présent. On remarque des initiatives locales prises par quelques personnes motivées, en faveur de manifestations beaucoup plus ouvertes et, de ce fait, plus visibles. On passe d'une diffusion restreinte à une étape d'action organisée, plus ancrée à la société française. On construit des jardins coréens. On organise des manifestations et des fêtes de grande envergure à Paris ou en région en s'inscrivant dans le courant de la décentralisation. Les enjeux sont désormais de marquer l'espace de son identité localement, c'est-à-dire de s'assurer de la visibilité. Ces tentatives d'ouverture en direction des Français sont de toute évidence des signes d'évolution

des comportements de la communauté coréenne d'aujourd'hui. Par conséquent, elles ont besoin de recevoir des soutiens particuliers de la part de la communauté pour qu'elles s'enracinent solidement dans le paysage local.

Deuxièmement, les activités des associations s'organisent de façon fédérative en établissant un partenariat élargi et en s'appuyant sur des supports multiples, comme les manifestations organisées à Grenoble et Bordeaux. Ces manifestations ont réussi à recevoir les soutiens des élus régionaux, de l'ambassade et du milieu universitaire et ces forces réunies leur ont assuré un rayonnement et un écho retentissant sur tout le territoire.

Troisièmement, on constate une émergence des associations modernes, notamment récréatives. En plus des groupements traditionnels de l'amical du golf ou du foot, on peut citer, entre autres, des groupes de chant, de danse, de lecture chez les femmes, des groupes de discussion chez les étudiants. Egalement on observe des regroupements spontanés, par exemple pour faire une retraite spirituelle autour d'un prêtre ou participer à des réunions organisées par un initiateur *professionnel* invité de Corée.

Quatrièmement, depuis quelques années, on observe deux mouvements associatifs à l'orientation opposée : un mouvement à force centrifuge et un mouvement à force centripète. Le premier qui est observé chez les résidents coréens en France montre leur intérêt pour certains mouvements de solidarité internationale. De plus en plus de groupes de Coréens manifestent leurs intérêts à ce sujet²⁰. Ce désir de participer à la défense des causes humanitaires est, à notre avis, le reflet de la notion de la citoyenneté cultivée. Cette prise de conscience soudaine a cependant été préparée depuis un certain temps notamment par les actions et les expériences d'évangélisation entreprises par des églises protestantes

On notera qu'il existe très peu d'associations féminines. De façon générale, les femmes s'organisent autour des fêtes d'églises ou de manière très informelle, surtout pour partager leurs loisirs tels la cuisine, l'arrangement des fleurs, le chant ou la danse. A l'heure actuelle, il n'existe aucune structure représentative des femmes coréennes, pourtant majoritaires.

Les communautés des églises coréennes

En plus de ces associations, on note l'existence d'autres regroupements importants autour des églises. A l'heure actuelle, on dénombre 26 établissements à caractère confessionnel dont 2 catholiques, 3 bouddhiques et 21 protestants. La plus ancienne est la communauté catholique coréenne de Paris (1953).

En vertu d'un accord avec l'Eglise de France, l'Eglise de Corée envoie régulièrement des prêtres pour être aumôniers de la communauté catholique coréenne ou d'églises françaises, en même temps ils complètent leurs études en France. Ils sont intégrés à l'institution catholique, ouverte sur la société française et au-delà au monde entier. Le prêtre ne cherche pas à exercer un contrôle strict sur ses paroissiens, la plupart de ceux-ci viennent à l'église comme ils l'entendent. Ils peuvent participer à une messe, à une fête ou à des manifestations ponctuelles, sans contraintes particulières.

A l'opposé de la structure catholique, unitaire, centralisée et peu contraignante, les églises protestantes coréennes sont nombreuses. Elles sont reliées entre elles par une structure fédérative et sont plus contraignantes pour leurs paroissiens. Elles ont connu leur première implantation en 1971 sous le nom d'*Eglise Protestante des Coréens en France* et ont investi massivement dès les années 80. Elles regroupent selon l'établissement et selon la période de 50 à 400 membres et leurs adeptes représentent environ 10-15% des Coréens de France. Le pasteur de l'une de ces églises parmi les plus importantes fait un diagnostic sur l'état :

²⁰Notamment nous pensons à l'*Unisson* et à l'*Association France-Corée* pour ses actions de solidarité pour les victimes de la Corée du Nord après le drame de Ryongchun.

« *La poussée des églises protestantes en France résulte d'un processus naturel. Il faut se rappeler que La Corée est largement christianisée. Avec la mobilité internationale des Coréens, les églises coréennes ont tout naturellement suivi leurs brebis à l'étranger pour qu'ils continuent leur vie de chrétien sans s'égarer. Le nombre de nos fidèles n'est pas suffisant par rapport à celui de la Corée qui s'élève à plus de 25%. Il y a donc des progrès à faire.* »

Les principales communautés protestantes coréennes se rattachent aux églises *presbytérienne, baptiste, réformée, méthodiste* et *évangélique* et la plupart sont localisées à Paris, à l'exception de cinq d'entre elles, implantées à Grenoble, Toulouse, Lyon, Poitiers et Strasbourg, destinations principales des étudiants coréens. Les pasteurs sont envoyés de Corée ou nommés parmi ceux qui ont fait leurs études de théologie en France pour une durée plus ou moins longue selon les églises. Ils ont tissé un lien étroit avec la Fédération Protestante de France qui apporte son concours pour l'installation des églises coréennes.

Leurs lieux de culte sont souvent provisoires et mouvants, car ils sont en général loués pendant les heures creuses auprès des églises protestantes, ou transformés en église sur les lieux d'habitation ordinaires²¹. En cas de location auprès des églises françaises, d'une façon générale, la cohabitation se passe dans une bonne entente et dans une estime réciproque. La communauté coréenne essaye de gêner le moins possible l'église d'accueil en aménageant ses activités en dehors des heures habituelles de la communauté hôte, ce qui explique l'heure inhabituelle de la messe dominicale de la communauté coréenne, planifiée dans l'après-midi et non dans la matinée. Si l'église d'accueil garantit à l'église coréenne un lieu de culte décent ainsi qu'une certaine protection, cette dernière apporte à son hôte le dynamisme d'une jeune église. Le pasteur de *l'Eglise presbytérienne coréenne de Paris* évoque avec émotion :

« *Un beau jour, l'église luthérienne, notre hôte, face à de sérieux problèmes financiers faute d'effectifs s'est résolue à fermer l'église définitivement pour bâtir un immeuble résidentiel en nous demandant de quitter le lieu dans l'urgence, ce qui était impossible avec nos 500 fidèles. Mais grâce à nos effectifs, le gouvernement français a reconnu l'utilité de l'établissement en tant que lieu de culte et a proscrit toute démolition et a de plus accordé une subvention au titre de l'entretien d'un immeuble classé. Bref, c'était comme si nous avions sauvé l'église française de sa disparition. Depuis ce jour, notre hôte nous propose chaleureusement de rester autant que nous le voulons et ce, désormais à titre de compagnon sur le même pied d'égalité.* »

L'appartenance à telle ou telle communauté se fait en fonction du rattachement antérieur à la même branche de l'église en Corée, ce qui explique la raison pour laquelle les fidèles ne vivent pas à proximité de leur lieu de culte, malgré une dissémination territoriale assez grande. Si *l'Eglise presbytérienne coréenne de Paris* a le plus grand nombre de fidèles, elle doit sa suprématie à la tendance de sa terre maternelle. Elle est le reflet fidèle de la mère patrie.

La stabilité d'une église coréenne à l'étranger dépend non seulement du nombre de ses fidèles mais de la profession et la durée du séjour de ses membres. De ce fait, les fidèles qui travaillent et ceux qui séjournent longuement sont le synonyme de garant de la stabilité de l'église coréenne. Un pasteur respectable résume parfaitement cette instabilité de la situation et ses conséquences :

²¹ Néanmoins il y a un ou deux d'exception comme celui de *l'Eglise évangélique baptiste coréenne* qui est en son état propriétaire de son lieu, grâce au don d'un éminent artiste coréen, le maestro Chung Myung-Hun.

« Notre communauté est en perpétuelle mouvance au rythme de l'achèvement des études ou des missions de nos membres. Ce qui ne facilite pas la tâche du prêtre. Je me donne du temps et de l'énergie à constituer un groupe de fidèles pendant trois ou quatre ans et lorsqu'ils deviennent enfin rentables (productifs), ils doivent rentrer en Corée. Je dois à nouveau recommencer à zéro ce travail de pionnier. Bref, c'est l'église de Corée qui récolte le fruit de ce que j'ai semé et arrosé avec soin et patience. Ceci dit, mon travail est assez ingrat, mais je le fais par vocation, puisque ces étudiants chrétiens et intellectuels, une fois de retour, vont devenir les pivots du développement du christianisme de notre pays. »

Malgré une infrastructure relativement précaire et exiguë, les églises coréennes sont très efficacement organisées suivant certains ordres hiérarchiques et font preuve d'un dynamisme remarquable en déployant des activités aussi variées que créatives. Elles observent non seulement des cérémonies et des rites religieux mais aussi des fêtes nationales. Elles organisent aussi divers rassemblements à caractère sportif, culturel ou amical, comme les compétitions sportives, les journées ou sorties spirituelles ou amicales, sans oublier les événements personnels comme les anniversaires, les réussites dans les études ou les retours au pays de leurs membres. En un mot, les rassemblements en ces lieux de culte sont autant d'événements qui témoignent d'une vie sociale intense et active chez les migrants coréens.

Comme ces églises fonctionnent sur la notion de *la famille élargie*, évidemment, le rôle des femmes dans la mise en place de cadres pour l'exercice des pratiques rituelles est fondamental. Ce sont les relations féminines qui constituent le support des activités collectives dans cette communauté chrétienne. Les femmes préparent des plats pour les rassemblements de diverses natures, c'est l'occasion de manifester leur solidarité et leur rôle social est indéniable.

On note aussi qu'à l'heure actuelle, grâce à la mondialisation, les sphères d'action des églises s'élargissent au-delà des frontières en rassemblant des jeunes à l'échelle internationale et en envoyant des missionnaires dans des pays francophones ou de l'Est de l'Europe²².

A présent, on peut se poser une question simple : *pourquoi les Coréens de France vont à l'église coréenne ?* Les réponses des pratiquants bien qu'abondantes, se résument ainsi : « *parce que l'on se sent seul et fatigué de vivre à l'étranger* », « *je veux voir mes semblables de même affinité culturelle et sentimentale pour me sentir moins étranger* », « *afin de recevoir la force et l'amour de Dieu, et la pratiquer* ». Ces réponses nous permettent d'entrevoir les raisons de la fréquentation de l'église coréenne et le rôle que joue réellement cette dernière :

En premier lieu, ceux qui fréquentent l'église sont à la recherche individuelle du salut mais aussi à la recherche d'une communion avec tout un groupe, réagissant solidairement. Car tout individu se sent perdu dans un monde dont il ne maîtrise ni le code, ni la langue, il va chercher et trouver un refuge dans les petites communautés. Les communautés protestantes, structurées à partir de la famille du pasteur et de ses proches, offrent un cadre sans doute plus sécurisant aux Coréens dépayés. L'individu frustré, vivant dans la précarité y trouve son besoin de compensation, de sécurité à sa situation de *marginalisation sociale*. Autour de l'église, on tisse des relations de récréation, de secours mutuel.

Les églises coréennes servent ainsi de lieu de rassemblement, de ciment des communautés en lutte contre les difficultés matérielles de ses membres, en s'occupant du corps comme de l'âme, en fournissant une série de réponses plus ou moins adéquates à toute une série de problèmes posés par les changements socio-économiques. Elles assument aussi le rôle du lieu

²² A titre d'exemple, l'Eglise presbytérienne coréenne de Paris participe à l'envoi des missionnaires dans sept pays africains, à savoir, entre autres la Somalie, la Mauritanie, le Togo, la Tunisie, le Mali, mais aussi la République tchèque.

de défoulement (sentimental) et de ressourcement. On forme une communauté où la notion de famille élargie prévaut sur tout individualisme. On trouve chez les Coréens, les Noirs et les groupes ethniques minoritaires en Amérique un processus analogue au cours de leur insertion et adaptation à l'environnement. Bref, cette religion affective est en liaison fonctionnelle avec la situation économique et sociale de la communauté.

En deuxième lieu, on y trouve aussi le sens de la fraternité à laquelle les Coréens aspirent. Cette valeur permet aux déracinés de se dépasser eux-mêmes dans leurs situations présentes et de maintenir l'espoir.

La fonction des églises est alors celle d'un centre de cristallisation de toute leur vie sociale, celle de *structurer* autour d'elles *leurs sous-communautés* en répondant mieux à leurs besoins affectifs. De toute évidence, les Coréens préfèrent une structuration affective plutôt que sociale. Cela explique en partie pourquoi ils désertent l'ARCF au profit d'autres types de rassemblements plus intimes. On y trouve une certaine reproduction du modèle de pratiques culturelles du pays d'origine, amalgamées des influences philosophiques de l'enseignement confucéen et religieuses comme le christianisme et le bouddhisme, ou le code de bonne conduite telles la fidélité, la piété filiale, la politesse ainsi que la loyauté qui constituent la clé de l'intégration et de la réussite sociale dans cette communauté. D'ailleurs, il est connu de tous que la rencontre du christianisme avec la culture coréenne a été très féconde dans la mesure où elle s'est développée pour atteindre toute la population. Aujourd'hui, la pratique du christianisme chez les Coréens est plus affective que rationnelle. On y cultive la part sentimentale de l'âme. Certains ont cru trouver la religion ancestrale.

D'ailleurs, les pasteurs sont très écoutés. Ils apparaissent comme de véritables chefs spirituels et temporels, investis d'un réel pouvoir. Leurs paroissiens donnent rarement foi à une information venant de l'extérieur, tant qu'ils ne l'ont pas confirmée. Aussi paraît-il assez vain d'essayer de faire passer un message important aux migrants coréens si leur pasteur ne répercute pas ce message. Naturellement cela confère aux pasteurs un réel poids sur la communauté coréenne en France. Le responsable de l'Association des résidents coréens en France l'affirme sur un ton de plaisanterie : « *Je ne peux rien envisager sans le soutien des pasteurs. Comment voulez-vous que notre association s'active alors que tous les Coréens disponibles sont dans et pour leurs églises.* »

Si l'église coréenne joue le rôle social indiscutable dans les situations extraordinaires qui donnent force et cohésion au groupe communautaire, elle sert aussi de lieu de prise de conscience sur les différences culturelles et d'apprentissage pour une meilleure adaptation. Par exemple, pour l'insertion collective à travers l'église, un prêtre nous fait partager ses réflexions :

« Bien que les églises européennes nous réservent des accueils chaleureux, dans l'amour de Dieu, il est vraiment dur de cohabiter avec elles, en raison de leurs pratiques religieuses à caractère de logique intellectuelle, qui sont très différentes des nôtres. Il y a aussi le problème de nos pratiques culturelles qui créent la tension ou le conflit. Notamment notre pratique de partager le repas après la messe suscite parfois le désagrément de l'église hôte par son odeur et ses déchets et est mal maîtrisé, nous devons y porter une attention particulière. »

A présent, nous nous permettons d'aborder quelques problématiques dans le but de rechercher une meilleure insertion de la communauté coréenne en situation de migration.

Premièrement, ce type de regroupement affectif auprès de l'église coréenne a ses limites, du fait du caractère confessionnel. Notamment il lui sera impossible de répondre à tous les problèmes rencontrés par ses membres, car beaucoup sont hors de ses compétences. A des questions posées sur des registres autres que confessionnels tels que juridique, social, culturel, professionnel ou autres, il faut répondre avec des compétences adéquates, d'où la nécessité de prévaloir une structure à caractère laïque telle quelle l'actuelle ARCF. Or ce regroupement

affectif se développe, du moins jusqu'ici, au détriment de cette dernière, du fait de l'attachement des membres à ce type de structure et de l'exclusivité de la structure. Les individus dynamiques, surtout des femmes coréennes à mobilité exceptionnelle mènent des actions de solidarité et de charité au sein de leurs sous-communautés chrétiennes, sans faire pour autant profiter l'ensemble de la communauté coréenne de leur force et dynamisme qui bouillonnent autours des églises. La remarque d'une meneuse de nombreuses actions charitables, elle-même fervente croyante, illustre bien cette situation :

« Tu ne peux pas organiser et encore réussir une action sociale sans avoir recours à des groupes de femmes d'église puisque tu ne trouveras personne d'autre aussi mobilisable qu'elles. Elles sont disponibles et serviables de par leurs convictions religieuses. Elles sont vraiment prêtes à t'aider mais en contrepartie, tu dois aussi t'impliquer dans leurs œuvres. » Ainsi, l'ARCF, faute de se doter de membres suffisamment disponibles et motivés, peine à s'imposer, bien qu'elle ait besoin du concours de tous afin de se développer en tant que structure générale et globale, comme le souhaitent beaucoup de Coréens. Or, dans une situation de migration où rien n'est acquis mais tout doit se construire et se négocier vis-à-vis de la société d'accueil, la présence d'une structure de poids dont la représentativité est reconnue par le partenaire pour sa généralité ou sa laïcité est plus que nécessaire. Suite à cette considération, on comprend aisément que l'ARCF a un grand rôle à jouer à la tête de la communauté et non pas l'inverse. Car c'est elle qui peut réellement représenter la totalité des résidents coréens quelque soient leur appartenance religieuse. En effet, c'est ce que certains Coréens sondés expriment :

« Même si tu as envie de sortir de ton cocon, il est difficile dans la conjoncture actuelle de trouver des réseaux d'amitiés ou des structures d'actions sociales qui se démarquent de celles des églises, garantissant ta conviction de la laïcité. En général, toutes les actions valorisantes sont menées par des groupes de croyants. Tu n'as pas de solution alternative, soit tu entres dans le groupe religieux, soit tu restes dehors. »

De toute évidence, c'est à l'ARCF qu'incombe la tâche de développer des réseaux ou des structures où l'individu peut satisfaire son sens de sociabilité et exprimer son désir de partage, indépendamment de ses convictions personnelles. Il reste à savoir comment coopérer entre les leaders concernés, en mettant leur force en synergie en direction d'un même but global, le développement de la communauté coréenne dans sa dimension de rencontre interculturelle et d'insertion réussie.

Deuxièmement, en général, les associations des immigrés se constituent dans une logique de sortie de l'isolement. L'association ou le regroupement met en relief la forme du lien social qui unit les individus entre eux. Cependant à force de se retrouver souvent ensemble, un certain risque d'enfermement n'est pas écarté. De nombreux travaux sur des communautés ethniques le confirment bien. Notamment le propos de Munoz nous éclaire assez bien :

« Les pratiques d'exclusion à fort caractère communautaire renforcent les dimensions défensives de l'identité, limitent la communication entre les groupes et accentuent l'enfermement, tandis que le pluralisme qui implique la reconnaissance de l'autre et sa légitimité autorise et favorise l'expression des identités, encourage la participation et les interactions entre groupes, ce qui conduit à l'ajustement des comportements, à l'adhésion aux normes et valeurs du groupe dominant et à l'enracinement local. »²³

Cette réflexion nous amène à affirmer que la meilleure approche serait de permettre à ses membres de vivre pleinement dans la société, en favorisant les interactions avec celle-ci par divers moyens. Il ne faut pas oublier que ce sont des rencontres authentiques avec les gens de

²³ Munoz, M.-C. « Politiques municipales et devenir des identités, les Portugais de Guarda à Pau et St-Denis »

cultures différentes qui offrent aux individus la possibilité de faire de vrais apprentissages de valeurs universelles et, par conséquent, les font grandir dans leur situation d'expatriés. L'intégration s'exprime dès lors sous forme de participation à la société globale.²⁴ D'ailleurs, notre propos rejoint à juste titre la définition classique de l'intégration :

« Il y a intégration lorsqu'un groupe social minoritaire vivant dans une société étrangère, participe à son fonctionnement tout en gardant ses caractéristiques culturelles propres. L'intégration se distingue à la fois de la ségrégation (refus d'intégration) et de l'assimilation (absorption et déculturation). »²⁵

Les prêtres coréens, pour leur part, partagent l'avis sur la nécessité et l'enjeu de coopérer avec la société française, surtout, en premier lieu, avec les églises protestantes françaises. Mais si les églises coréennes se veulent des lieux d'insertion collective ou de pratique de valeur universelle, ne faudrait-il pas s'envisager d'aller plus loin plutôt que de se limiter d'avance à la seule communauté protestante qui ne représente qu'une infime minorité par rapport au reste de la société française ? Dans une telle situation, ne serait-il pas plus stratégique pour des églises d'une ethnie minoritaire de coopérer aussi avec les églises catholiques, bien que leurs pratiquants soient peu nombreux au sens littéral du terme, mais qui reste la religion principale du pays hôte, les principes étant profondément enracinés dans les coutumes de la société d'accueil. Surtout lorsque les églises coréennes se donnent pour tâche d'accompagner leurs fidèles pour une meilleure insertion et réussite dans la société d'accueil, elles ne seront pas exemptes de leur devoir de s'ouvrir à la société française et de créer des occasions de rencontre et de coopération pour leurs fidèles avec celle-ci. Car la véritable pratique interculturelle ou pratique de valeur universelle ne peut se réaliser qu'à travers des rencontres de systèmes culturels différents et de leurs confrontations. Les églises coréennes, si elles sont conscientes de l'importance de l'enjeu de cette question pour 'un véritable accompagnement de leurs compatriotes' à l'heure de l'internationalisation, ont un grand rôle à jouer pour leur mère patrie premièrement et aussi pour la société française à cette époque de grande mutation mondiale, comme elles ont très bien su le faire à l'époque de la modernisation de leur pays. A ce propos, Costa-Lascoux nous éclaire bien : « *L'intégration ne se décrète pas, elle se négocie et se construit par ajustement constant, elle ne peut être unilatérale.* »²⁶

Chapitre 3. Les activités professionnelles

Les activités professionnelles des Coréens se divisent en deux branches distinctes : les commerces indépendants d'une part et les professions libérales et les employés de bureau, d'autre part. En 2006, on recense 148 commerces de Coréens enregistrés dans l'annuaire des adresses pour les résidents : 48 restaurants, 13 commerces d'alimentation, 10 agences de voyage, 9 en hôtellerie, 8 salons de coiffure, 8 boutiques de détaxe, 4 journaux, auxquels s'ajoutent les 48 professions libérales ou indépendantes. Ces dernières sont : *par ordre d'importance*, les centres de cours de langue, les consultants pour les études ou les conseils pour la création d'entreprises, les magasins de mobiliers coréens, les boutiques de haute couture, les centres de taekwondo, les services de maintien et d'assistance technique pour l'informatique, les médecins et avocats, les services de location de livres et de vidéos coréens,

²⁴ Schnapper D. in *Projet* n°227, automne 1991.

²⁵ « La rencontre des cultures » in *Sciences Humaines* n° 16, avril 1992.

²⁶ Costa-Lascoux, J., « L'acquisition de la nationalité française, une condition d'installation » in LAACHER, S., *Questions de nationalité. Histoires et enjeux d'un code*. Paris, CIEMI, L'Harmattan, 1987.

le club karaoké, les agences immobilières, les entreprises de bâtiment, les galeries d'art, les ateliers d'imprimerie, les ateliers d'artisanat, les boutiques de porcelaine coréenne, les garages, les services de sécurité et de protection, etc.

Bref, les commerces les plus importantes des Coréens relèvent de trois secteurs, par ordre d'importance, le tourisme et la restauration, l'Import-Export et la mode. La caractéristique de ces commerces revêt ce que l'on appelle l'*ethnic business*, qui s'appuie sur la nostalgie de la patrie perdue (images, odeurs, saveurs, couleurs, sons et rythmes) de leurs compatriotes. Ils sont donc intra-communautaires, orientés d'une part vers les touristes coréens et d'autre part vers les ménages coréens à travers la restauration, les services touristiques, la distribution de biens et de services de consommation alimentaires, vestimentaires, esthétiques et culturelles²⁷. Une des raisons principales de l'émergence de ces types de commerces est évidemment que l'on peut les monter sans investissements financiers trop lourds. De ce fait, les commerces des résidents coréens sont en général de petite taille et ont une organisation familiale. Cependant il est à noter qu'un certain nombre d'entre eux sont transnationaux, du fait de leur mobilité transnationale accrue. Ainsi on en compte en ce moment plus d'une vingtaine de commerces internationaux des indépendants.

Il faut aussi noter qu'à partir de la deuxième moitié des années 90, les petits commerces à caractère pionnier dans le domaine de la NTIC sont apparus, comme les cybercafés. En effet, ce secteur devenu stratégique emploie surtout de jeunes coréens actifs. Les entrepreneurs de ces commerces sont en général ceux qui ont acquis suffisamment de connaissances sur la société française à travers leurs expériences professionnelles.

En ce qui concerne les professions libérales et les employés de bureau, leur nombre augmente en rapport avec celui des résidents permanents de la communauté. Pour les premières, les artistes professionnels constituent la majorité avec une centaine de personnes déclarées, sans mentionner ceux à séjour temporaire. Ensuite viennent les musiciens (12), les enseignants et chercheurs universitaires (11), traducteurs- interprètes officiels (4), médecins (4), professeurs de Taekwondo (4), avocats (3), architectes (3), consultants d'entreprise (2). A partir des années 90, la deuxième génération commence à percer les secteurs de haute qualification, comme avocat et médecin.

A part ces professions libérales, une grande partie travaille également dans des entreprises appartenant à des compatriotes et une minorité en milieu français. Les grandes entreprises et les institutions coréennes jouent un rôle important dans l'embauche des compatriotes. Surtout les grandes compagnies contribuent de façon indéniable à l'insertion des compatriotes dans le tissu industriel français, comme cela a été le cas de la *Korean Air* qui a ouvert la voie avec son offre aérienne à de nombreux transporteurs internationaux, des entrepreneurs et des agences de voyage dans les années 1970 et 1980.

D'une façon générale, les gens qui travaillent en tant que salariés ou indépendants sont ceux qui se sont bien intégrés dans la société d'accueil, car ils ont les compétences linguistiques et professionnelles requises. Leur réussite doit beaucoup à leur effort personnel pour développer leur compétence professionnelle. Avec l'évolution de la communauté coréenne et avec l'arrivée de la deuxième génération, on peut s'attendre à une percée plus importante dans ce secteur des professions de haute qualification.

Ceux implantés solidement sont ceux qui ont moins de qualifications. Leurs réussites sont les fruits de leurs labeurs. Les plus en difficulté sont parfois ceux qui ont le plus de qualifications, car les possibilités réelles offertes par la société française ne répondent pas le plus souvent à leurs attentes. Ils ont du mal à percevoir la réalité telle qu'elle est, et à changer de cap pour une perspective professionnelle plus réaliste et stratégique tenant compte des réelles possibilités de débouchés dans la société française. Ce qui explique leur peu de

²⁷ L'*ethnic business* n'exclue pas la fréquentation d'autres catégories de clientèle autres que les ménages coréens.

tentatives de formations professionnelles au-delà de leurs formations académiques. Or, toute insertion professionnelle passe par des remises à niveau, des recyclages et des formations comme pour tous les autres migrants étrangers. Rares sont ceux qui cherchent à se faire aider par le service public dans leur démarche pour s'insérer dans le monde de travail. Par conséquent, les Coréens surdiplômés s'orientent, par défaut, vers un travail indépendant ou le petit commerce.

Egalement, les artistes qui ont élu la France pour y exercer leurs activités artistiques connaissent de grandes difficultés. Au prix de leur amour pour le sol français et pour la liberté dont ils se réjouissent, ils doivent accepter toutes sortes de travail pour survivre. Parfois ils se trouvent dans la même situation précaire que des immigrants illettrés d'autres pays. Ils la vivent avec amertume et un fort sentiment d'injustice. Plus l'écart est grand entre l'identité supposée et l'identité subie, plus grande est la frustration. Une compagne d'un grand artiste pousse ce cri de colère :

« Vous ne comprendrez jamais assez combien nous avons souffert dans cette société pour avoir voulu y rester pour l'amour de son art, de sa beauté et de la liberté qu'elle nous offrait. En Corée, on se serait réjoui du statut de professeur d'université sereinement. Au lieu de cela, nous menons en France une vie de lutte quotidienne pour survivre et ce, jusqu'au saignement de nous-mêmes. »

Un autre intellectuel coréen confie :

« Tout au long de mes études qui ont duré presque dix ans, je n'ai vécu que dans l'espace réduit de ma chambre de bonne. Vivre dans un tel espace réduit pendant de longues années m'a sérieusement affecté tant qu'à la fin de mon séjour je n'avais plus de repère spatial. Je me demandais si je n'étais pas devenu schizophrénique. »

Face à de telles difficultés de vivre à l'étranger et à des souffrances qu'elles engendrent chez les résidents coréens, M. Lee Yang-Goo, conseiller et consul de l'ambassade exprime :

« Tout groupe minoritaire devant s'intégrer à la société d'accueil doit savoir s'organiser en communauté. C'est cette structure organisée qui donne la force au groupe minoritaire de surmonter la barrière. Chaque résident doit en prendre conscience et participer davantage à cet œuvre collective. »

Conclusions et propositions prospectives

Nous avons brassé jusqu'ici la communauté coréenne par un croisement entre l'historique et le présent afin de la mieux saisir dans son contexte global. Nous avons vu que la communauté coréenne, bien que minoritaire, est une réalité vivante avec ses structures et ses activités très identitaires. Elle n'est pas immobilisée, ni stabilisée. Elle change au fur à mesure que les infrastructures se modifient suite aux changements de la situation économique de ses membres et également de son pays d'origine. Ce qui pose de nouveaux problèmes, qu'il faut bien résoudre. Les pressions qui s'exercent sur cette communauté, les changements des besoins ou des désirs qui se font jour parmi les individus sont autant de facteurs de modifications des valeurs et des institutions. Il suffit d'observer les formations et les disparitions ou les transformations de différents types de regroupements et aussi d'étudier les facteurs qui régissent cette mutation afin de rendre compte de la caractéristique de cette communauté minoritaire et de son évolution au sein de la société française. Il est probable que d'autres changements se feront jour, avec les transformations actuelles des structures

économiques et sociales mais nous ne pouvons pas les prévoir, car tous les changements se font spontanément. Ils sont l'expression des besoins d'une population en situation minoritaire et non de la volonté d'une élite.

Depuis un demi-siècle, la France a été pour les Coréens une terre d'art et un rendez-vous pour les études supérieures. Un bon nombre de ceux qui font partie de l'élite coréenne ont côtoyé et apprécié son apport unique. D'autres en ont fait leur pays d'adoption. Ils ont tissé une histoire d'amour et d'affection. Et comme dans toute histoire d'amour, il y a eu aussi des moments de doute et de frustration, dus à l'incompréhension et à l'indifférence. Certains ont du faire des sacrifices et ont connu des souffrances aussi. Mais comme dans toute histoire d'amour qui dure, on continuera à s'aimer et à s'adorer. Cependant, pour ce faire, faudra-t-il encore que les deux partenaires se connaissent et se reconnaissent encore mieux, et cela par des efforts réciproques : la communauté coréenne en essayant de mieux s'intégrer dans la société française et quant à cette dernière, en essayant de mieux connaître cette communauté minoritaire et élitiste dans sa dimension d'identité collective et aussi de comprendre la difficile tâche d'intégration de ses membres. Si l'élite coréenne, qui a côtoyé la culture française, veut se donner pour tâche morale de devenir auprès de sa patrie une pierre angulaire pour lui apporter une vision du monde différente de celle préconisée par l'Amérique, la France a beaucoup à apporter, notamment, en les accompagnant dans leur apprentissage de l'esprit démocratique, de la liberté et de la diversité. Il reste alors un chemin à parcourir ensemble dans un partenariat sur un pied d'égalité, pour la défense d'une valeur partagée.

En guise de conclusion, nous formulons quelques propositions prospectives pour un meilleur développement de la communauté coréenne.

Promouvoir la coopération entre les leaders de différents groupes

On parle souvent d'absence de leadership au sein de la communauté, ce qui est normal dans la structure actuelle qui ne favorise guère l'émergence d'un leader. Cependant, même dans une structure associative qui repose sur le volontarisme, il est nécessaire d'avoir un noyau sur lequel l'association peut s'appuyer et inscrire ses orientations dans la durée. S'il n'est pas admis dans la mentalité de la communauté coréenne intellectuelle de déléguer le pouvoir à un individu, constituer un groupe de leaders d'opinion au sein de la communauté coréenne, neutre de tout positionnement politique et économique ou confessionnel, serait une des possibilités à envisager. Rassembler les chefs de tous les groupes atomisés dans la communauté afin de soutenir en une seule voix l'ARCF paraît en effet l'approche la plus efficace, d'autant plus qu'il existe déjà un groupe d'anciens présidents de l'ARCF et un autre des chefs des églises protestantes. On pourra le réaliser sans doute en répartissant équitablement les compétences de chacun et en élargissant bien sûr les paramètres de catégories d'acteurs.

Dans cette approche, le rôle des intellectuels coréens pour le développement de la communauté doit aussi être pris en considération, à l'instar du mouvement de ralliement des intellectuels coréens en Amérique, qui contribuent par leur leadership au renforcement de la cohésion de la communauté.

Renforcer le statut l'ARCF et définir son nouveau rôle

Même dans un mouvement de décentralisation qui encourage une multi-polarisation des organisations et des structures, on ne peut pas mésestimer le rôle capital d'une structure centralisée. Au contraire, plus les structures se multiplient et s'éclatent en structures atomisées, plus sera nécessaire un pôle unificateur. D'ailleurs c'est le principe de toute

politique de décentralisation selon laquelle on procède d'un côté, à une installation déconcentrée dans la logique de services de proximité, et d'un autre côté, à un renforcement de l'organisme central en lui conférant le rôle de pilotage national afin d'assurer l'égalité et la cohésion nationale.

La communauté coréenne s'inscrit dans le même mouvement de décentralisation avec une multiplication des structures et des actions territorialisées. Il est alors logique que dans l'avenir l'ARCF s'oriente vers une affirmation de son statut en tant que pôle central, en se proposant comme tâche ultime de fédérer des associations diverses. L'ARCF doit s'affirmer dans son double rôle comme force de cohésion à l'intérieur de la communauté coréenne mais aussi comme force centripète vers la société française. Pour cela, encore faut-il lui reconnaître sa légitimité et lui accorder les moyens d'action nécessaires. C'est en concertation avec le groupe de leaders que l'ARCF arrivera à asseoir son autorité pour les actions envisagées. Récemment la communauté coréenne a procédé à une modification du statut de l'ARCF pour un meilleur fonctionnement adapté à l'exigence actuelle. En effet, la jeune génération de la communauté coréenne souhaite la voir évoluer vers une structure mieux organisée ayant un caractère social et revendicatif, allant au-delà de sa caractéristique actuelle d'association amicale auquel s'attachent les anciens. Cette revendication est sans aucun doute liée au fait que la jeune génération coréenne aspire désormais à une meilleure insertion. Il semble que désormais l'on soit entré sur une voie permettant une amélioration notable. Il reste à œuvrer au sein de l'entreprise en intégrant harmonieusement les souhaits des anciens et celui des jeunes.

Promouvoir les actions associatives à visée d'intégration sociale

La vraie insertion sociale ne se réalise qu'à travers des actes menés dans la vie quotidienne et dans son environnement immédiat. Il faut donc envisager des actions plus ancrées dans le tissu social du pays d'accueil. Organiser des fêtes au niveau local en impliquant les commerçants, les acteurs et les associations de quartier, est une approche décisive sinon essentielle pour les associations de la minorité ethnique. Ce type de manifestation devient pour eux une occasion de démontrer le rôle important qu'ils jouent au sein de leur communauté. D'autant plus que beaucoup de villes françaises, dans le mouvement de la décentralisation, sont délibérément ouvertes à tout apport culturel des immigrés. Elles développent des structures d'accueil multiformes permettant aux immigrés de procéder par différents moyens à leur insertion dans la société. Pour les étrangers, les villes françaises sont désormais devenues un espace d'expression de son particularisme et également d'appropriation culturelle par les diverses possibilités d'échanges qui sont offertes. Il serait alors plus logique d'inscrire les actions associatives dans les opérations de légitimation de leur présence sur le territoire français et aussi dans les opérations de promotion de leur propre insertion. Pour ce, il serait primordial de diversifier les actions associatives. Notamment en les orientant davantage vers les œuvres sociales qui leur permettront de s'ancrer davantage dans le tissu local de la société française, au-delà des manifestations à caractère plutôt événementiel.

Fédérer et coordonner des actions associatives

Une politique d'articulation entre les associations multipliées est une nécessité partagée. Pour cela, il serait souhaitable que le mouvement des associations évolue vers la dimension inter-associative. Cela exigerait une certaine compétence dans la gestion des réalisations et la direction des associations, notamment en terme de négociation entre *ici* et *là* inscrite dans la durée, la dimension transversale des alliances, la gestion des contradictions et des éventuels

conflits, etc. A travers cette structure fédérative, on pourra procéder à une capitalisation d'expériences et de savoir-faire des associations, qui sera fondamentale pour le développement des actions. Bref, cela permettra d'envisager une professionnalisation des associations en reconsidérant leur forme de structuration et leur mode d'administration

On peut noter que récemment, autour de l'ambassade et de quelques personnalités se forment une ou deux structures de coordination des projets et des initiatives de chacun, qui sont aujourd'hui dispersés²⁸. C'est une première tentative d'envergure, depuis plusieurs années, pour regrouper et structurer, à partir de sa base, la diaspora coréenne en France. Si ce mouvement arrivait à s'imposer, la communauté coréenne prendrait la direction préconisée ci-dessus. Il serait souhaitable que, par ce mouvement de fédération des associations, on cherche à rapprocher les groupes de Coréens et ceux des Français. Les associations comme *France-Corée* et *Racines coréennes* auront certainement beaucoup à apporter par leur savoir-faire et surtout de leur désir de participer aux oeuvres de la Corée et de ses habitants.

Rationaliser les soutiens publics dans une politique globale

Les manifestations ponctuelles organisées par le centre culturel sont des événements importants à la fois sur le plan de l'affirmation identitaire et sur celui des relations intra et extra communautaires. Ces fêtes collectives permettent au groupe de renforcer ses liens intra communautaires, d'exprimer sa cohésion et d'affirmer son existence au-delà de ses activités privées ou commerciales. De ce fait, le soutien de la part des institutions est certes nécessaire, sinon indispensable. Pourtant, le financement exclusif pour les opérateurs des manifestations de grande envergure ou des projets culturels sont révélateurs des limites du soutien de ce type.

D'une façon générale, les initiatives excessives par des institutions gouvernementales, révélatrices d'une conception du développement sont, par principe, opposées au processus d'autonomisation des associations. C'est pour cette raison qu'il faudrait veiller à ce qu'il y ait toujours une meilleure articulation entre les initiatives gouvernementales et non-gouvernementales, et développer des forces productrices, c'est-à-dire, la coopération non-gouvernementale ou privée. Quant aux subventions gouvernementales, il faudrait assurer une meilleure répartition des moyens afin que l'on arrive à embrasser les domaines les plus divers et à encourager les jeunes initiatives les plus dynamiques.

Promouvoir la recherche sur la communauté et sur la question d'insertion

Contrairement à d'autres communautés minoritaires, il n'existe pratiquement aucune étude sur la communauté coréenne en France, excepté quelques études universitaires partiellement menées sur des aspects particuliers. Ceci s'explique, sans doute par sa taille peu importante, mais aussi du fait que la question d'insertion est considérée par beaucoup comme une affaire personnelle. Cependant avec l'évolution de la communauté, beaucoup de questions se posent. Il faut y réfléchir ensemble afin de trouver des réponses qui concerneront la majorité. Aussi, si l'intégration sociale se structure sur la question de la citoyenneté, il n'y aura pas de grand problème. Chez les Coréens, les problèmes se posent de toute évidence au niveau culturel et économique. Force est de constater que s'interroger sur le problème d'intégration de ses membres est devenu une tâche urgente. En effet, nous avons longtemps ignoré les difficultés d'intégration des Coréens en France, et ce pour diverses raisons : soit par ignorance ou indifférence, soit par notre préoccupation qui était orientée vers des problèmes plus immédiats comme la survie au quotidien, ou encore par notre refus d'inconscience collective de l'intégration, ne voyant en elle qu'un synonyme de la perte d'identité. Résultat, on ignore tout

²⁸ Nous pensons notamment à *Mme Yi Sabine*, présidente de l'association Co-Win, qui déploie avec conviction son énergie débordante dans cette voie.

de la nature et du processus d'intégration qui pourrait justement aider l'individu dans son intégration, alléger sa souffrance et même lui éviter de véritable drame humain. Alors, promouvoir les études dans ce domaine est devenu plus que nécessaire, notamment les études de terrain auprès de ceux qui sont les plus exposés à la société d'accueil comme les étudiants, les conjoint(e)s de couples mixtes ou encore les personnes seules à séjours prolongés. Cela devient une nécessité urgente si l'on veut éviter les gâchis de ressources humaines et matérielles en leur apportant les soutiens nécessaires dans leurs démarches d'intégration à la société française.

Parallèlement, il serait souhaitable de promouvoir, au moyen d'une diffusion de masse et de débats publics, une meilleure connaissance réciproque entre les composants de la communauté qui, devenue de plus en plus hétérogène ignore souvent les problèmes et les difficultés auxquels font face les uns les autres. Notamment les échanges entre les différentes catégories de Coréens tels les anciens, les primo arrivants, les étudiants, les couples mixtes, les adoptés peuvent être recherchés. En même temps, il faudrait aussi assurer une diffusion des informations sur la communauté coréenne auprès du public français afin qu'il puisse comprendre nos enjeux et partager nos préoccupations.

Egalement une structure d'information et d'orientation pour les études et les métiers serait nécessaire.

Bibliographie :

- ABDALLAH-PRETCEILLE Martine, *Vers une pédagogie interculturelle*, Anthropos, 2004.
- ABOU Selim : « L'identité culturelle » dans *Relations inter-ethniques et problèmes d'acculturation*, Paris, Anthropos, 1981.
- BASTIDE R., MORIN F., RAVEAU F. (1974). *Les Haïtiens en France*. Paris, La Haye!: Mouton (publications de l'Institut d'Etudes et de Recherches Interethniques et Interculturelles)
- Bastide R. (1956). Les étudiants africains en France, *Bulletin international des sciences sociales*; N° 18, pp. 496-498.
- BEAUDOUIN-HEMERY Monique, *Les comportements en situation de travail, clé de la réussite de l'insertion professionnelle. Démarche qualité du programme PAPIL*, SERTIF, 2001.
- Catani, M. et Palidda, S. eds : *Le rôle du mouvement associatif dans l'évolution des communautés immigrées*, t. I, II, III, Paris, FAS, 1987.
- CELV-ODYSSEUS, *Rapport du Centre Européen des Langues Vivantes, travaux conduits à Graz du 27 juin au 1er juillet 2000*, avril 2001.
- CONSEIL DE L'EUROPE, *Cadre Européen Commun de Référence pour les langues : Apprenants, Enseignants, Évaluateurs*, Didier, 2001.
- COSTA-LASCOUX, J. : *De l'immigré au citoyen*, Paris, La Documentation Française, 1989.
- DE FERRARI Mariela, DEMURGER Jacqueline, GIRAUDON Catherine, *Pour les demandeurs d'emploi, lier la compétence linguistique à l'accès à la qualification*, CLP, Convention FASILD, février 2005.
- DPM, *L'insertion professionnelle des étrangers en France en 2002*, avril 2004.
- DUBET, F., *Immigrations : qu'en savons-nous ?*, Paris, La Documentation Française, 1989
- Dufoix S. *Les Diasporas, Que sais-je ?* Puf, 2003.
- HILY, M-A et POINARD : « Le réseau associatif et les expressions d'identité » in ss dir Oriol M., *Les variations de l'identité*, t 1, Paris, 1984
- INSEE, *Population immigrée, Population étrangère. Mars 1999. Recensement de la population*, Paris, INSEE, 2001.
- LEBON A., *Immigration et présence étrangère en France en 1999*.
- MA MUNG E., (2000) : *La diaspora chinoise, géographie d'une migration*, Paris, Ophrys.
- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES. - *Migrations et nationalité en France en 2001*. Paris, La Documentation française, 2003.

-MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE. - *Rapport d'activité 1999*. FRANCE. Ministère de l'emploi et de la solidarité, Secteur santé solidarité. Paris : Secteur santé solidarité, 2000.
-MINISTERE DE LA JUSTICE. *La nationalité : recueil des textes législatifs et réglementaires, des conventions internationales et autres documents*. Paris, La Documentation française, 2002.
-TRIBALAT, Michelle, ss dir : *De l'immigration à l'assimilation, enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris, La Découverte, 1996.

-Les journaux des résidents coréens : *Hanweekly, Oniva, Parisjising, Euro-Corée*.
-Etude Euro-Coréenne, *Histoire des Coréens en Europe (Yureop hanin-sa)*, Séoul, KFO, 2001.
-Li Jin-Mieung, « Histoire de la vie des Coréens » (*Peurangseu hanin saenghwal-sa*), dans *Segye sok-ui Hanguk munhwa* (Culture coréenne dans le monde), Académie des Etudes coréennes. Séoul, 1999.

Annexes

Listes de noms des personnes consultées

Par ordre d'entretiens

M. Kim Sung-Mun, président de l'Association des Résidents Coréens en France et du Conseil consultatif de l'Ecole coréenne.
M. Lee Kwan-Young, ancien président de l'ARCF, Maître de Taekwondo.
M. Kim Il-Hwan, attaché d'éducation de l'ambassade de Corée.
M. Lee Chul-Jong, ancien président de l'ARCF, membre du Conseil consultatif de l'Ecole coréenne.
Mlle. Lee Byeong-Jou, maître de conférences retraitée de l'Université Paris 7.
M. Kim Do-Up, ancien chef d'entreprise.
Me. Yi Sabine, présidente de l'Association Co-Wins.
Me. Lee C-S, épouse d'un peintre.
M. Lee Geuk-Bum, pasteur de l'Eglise presbytérienne coréenne de Paris.
M. Chung Tae-In, conseiller de l'ambassade de Corée.
M. Lee Yang-Goo, consul de l'ambassade de Corée.
M. Lee Sang-Goo, pasteur de l'Eglise évangélique baptiste coréenne.
Mlle. Jeon M-G, femme au foyer.
Mlle. Suh M-S, stagiaire d'entreprise, ancienne enseignante de l'Ecole coréenne.
Mlle. Lee J-S, employée et docteur en littérature française.
Mlle. Go M-H, femme au foyer.
Mlle. Kim J-S, employée de bureau. Protestante.
Mlle. Jeong C-M, femme au foyer. Protestante.
Mlle. Anh E-H, profession libérale en audio-visuel.
Mlle. G M-H, ancienne présidente de l'Association de la Chorale de Femmes coréennes.
Mlle. Lee H-S, étudiante.
Mlle. Park J-Y, étudiante.
M. Cho Y-J, étudiante, enseignante de l'Ecole coréenne.
M. Kim Hyeong-Soo, ancien éditeur de *Les Nouvelles des Coréens de Paris*.

Abstract
Bouriane LEE

**Korean community in France:
From the point of view of its organizational aspects
and its sociocultural insertion**

Within the framework of the Conference in honour of the 120^e anniversary of Franco-Korean relations, we carried out this study on the Korean community in France. We discussed the concepts of national community in the process of immigration and particularly considered the relations between the rules and the modes of social structuring of the Korean community and the ideologies, which govern the relations inside itself and within the French Society.

The presence of a Korean population which becomes today an integral part of multiethnic and multicultural France allow us to consider the concepts of national and local membership to a community.

Defined by the national membership (even when they acquired the French nationality), the Korean migrants on the French ground constitute a category of population culturally and ideologically homogeneous. The Korean community in France is very discrete. The Koreans are not very visible compared to their Chinese or Japanese neighbours. Who are they? Where do they live? How are they involved into the French society? Of which means do live they? Which relations do they maintain with the host country and the country of origin? Which prospects can one consider with regard to the evolution of this minority community on the French territory?

In order to answer these questions, we carried out different methods of investigation: studies of annals and press articles, investigation of the supports of communication of the Korean residents like advertising booklets, directories of addresses, Internet sites of different organizations, and finally inquiries by written questionnaires and interviews.

We tried to give diachronic and synchronic outlines, locating us in the middle of dialectics between the reality and the theory, but also between the history and the present, to explain the integration of a minority group in the context of increased international mobility.

The study is divided in three chapters : through the first chapter, we present the Korean community in France, by relating the history of the Korean migration in France since 1945 until now and by presenting some data on the current community. In the second chapter, we show the structures and the organizational aspects of the Korean community today, through its institutions, its establishments and its networks, in particular its associations and its means of communication. In the third chapter, we describe the activities of the Koreans and the aspects of their socio-cultural insertions.

At the end, we made some prospective proposals to improve the relationships between the members of the community such as : in order to reinforce the cohesion of the Korean community in France, it will be appropriate to promote the cooperation between the leaders of the various associations, in particular the former presidents of the Association of the Korean Residents in France (ARCF) and the chiefs of the Protestant churches. The younger generation of the Korean community which aspires to a better insertion wishes to see the ARCF evolving in its double role, like a force of cohesion inside the Korean community but also like a centripetal force towards the French community. The other actions would be to promote associative actions with aiming of social integration; to federate and coordinate associative actions; to rationalize the public supports in an overall policy; to promote researches on the community and the question of insertion.